EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 20

ZAC DE TREMONTEIX - ETUDE DE MOBILITE POUR LE FUTUR ECO-QUARTIER

Dans le cadre de la réalisation de la ZAC de Trémonteix, confiée par Convention Publique d'Aménagement à LOGIDÔME, et compte tenu des objectifs poursuivis par la Ville d'en faire un éco-quartier exemplaire, il est apparu pertinent de déterminer d'ores et déjà les actions partenariales à mettre en œuvre pour anticiper les problèmes de mobilité qui seront générés par les futurs habitants, et pour rechercher des solutions répondant à leurs besoins.

Il a donc été envisagé, en accord avec le SMTC et LOGIDÔME, de faire réaliser une étude en 3 volets :

- l'analyse, à fin d'amélioration, des réseaux existants de déplacements (les dessertes actuelles ou projetées et leurs éventuels développements).
- la recherche de modes et de pratiques de mobilité innovantes y compris ceux qui ne seraient pas portés par la puissance publique, afin de répondre au concept « d'éco mobilité pour l'éco-quartier » (auto partage dont les systèmes de véhicules en libre service, co-voiturage, offre de transports collectifs, développements d'infrastructure et de pratique des modes de déplacement doux…)
- une mission d'assistance, de mise en œuvre d'actions d'animation et de sensibilisation liées aux solutions proposées en direction des futurs habitants.

Chaque phase de cette étude serait accompagnée d'une analyse des impacts économiques pour les gestionnaires des actions à engager, tant du point de vue des investissements que de celui du fonctionnement.

Le SMTC serait maître d'ouvrage de cette étude dont le coût se situe dans une fourchette de 20 000 € HT à 30 000 € HT. La Ville participerait à son financement à hauteur de 50 %.

Cette étude serait pilotée par un Comité Technique composé de la Ville, du SMTC et de LOGIDÔME.

Compte tenu de l'importance, pour le futur éco-quartier, d'une bonne gestion des déplacements, il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- de donner votre accord de principe sur les dispositions énoncées ci-dessus,
- d'autoriser l'inscription en Décision Modificative n° 1, de la participation de la Ville au coût TTC de l'étude à hauteur de 50 %,
- d'autoriser Monsieur le Sénateur-Maire à signer, avec le SMTC, la convention qui sera établie sur ces bases.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 29 avril 2010

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint,

Alain MARTINET